CAP / CAP+

FICHE D'INFORMATION



Sur les acheteurs limités ou refusés



CAP / CAP+ sur les acheteurs français en limitation ou en refus

Dans le cadre du dispositif public CAP / CAP+, Groupama vous propose de bénéficier d'une couverture supplémentaire sur vos acheteurs situés en France, sur lesquels vous avez eu une option limitée ou refusée.

1 Pour qui ?

- Les assurés de Groupama Assurance-crédit & Caution ayant leur siège social en France, ou dans un département d'outremer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion), ou à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélémy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna et en Polynésie française.
- Avec un délai de paiement n'excédant pas 540 jours pour les produits agricoles, et 720 jours pour les autres produits.

2 Sur quels acheteurs ?

L'acheteur est immatriculé en **France** ou dans un **département d'outre-mer**, ou à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélémy et Saint-Martin, Wallis-et-Futuna, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française. Il doit faire l'objet d'une limitation, d'une réduction, d'un refus ou d'une résiliation.

Il doit répondre aux critères suivants :

- ne pas faire l'objet d'une procédure collective,
- en outre pour les acheteurs en refus ou résiliés,
- avoir au minimum deux ans d'existence.

3 Quelles garanties ?

Les garanties CAP et CAP+ couvrent le non-paiement d'une créance sur un acheteur. Elles sont mises en place par la signature d'un avenant. Elles prennent effet au jour où elles sont accordées et s'appliquent aux livraisons effectuées et facturées à compter de cette date.

4 Comment ça marche?

La garantie est délivrée pour une durée de **trois mois**, sans tacite reconduction.

Garantie complémentaire (CAP)

Garantie délivrée en complément de la garantie primaire Groupama Assurance-crédit & Caution **en cas de limitation ou de réduction** de la garantie primaire.

Le montant de la garantie CAP ne peut excéder le double de la garantie primaire. Le montant global de la garantie (somme de la

garantie primaire et CAP) ne peut excéder le montant de la demande de la garantie primaire.

Garantie de substitution (CAP+)

Garantie délivrée par Groupama Assurance-crédit & Caution **en cas de refus ou de résiliation** de la garantie primaire.

Garantie pouvant aller jusqu'à 500 000 € selon le rating de l'acheteur.

5 Quelle indemnisation ?

Capacité de décaissement annuelle de 5 millions € pour les CAP. Capacité de décaissement annuelle de 5 millions € pour les CAP+.

Quotité

- Garantie complémentaire (CAP) : quotité identique à la garantie primaire, avec un maximum de 90 % HT.
- Garantie de substitution (CAP+) : quotité de 80 % HT.

▶ 6 À quel prix ?

Taux de base mensuel

Garantie complémentaire (CAP) 0,104 % Garantie de substitution (CAP+) 0,267 %

La facturation est établie par Groupama Assurance-crédit & Caution.

Les primes sont payées par prélèvement trimestriel.

7 Comment en bénéficier ?

Pour souscrire ces garanties :

- Connectez-vous sur le Portail contrat sur groupama-ac.net.
- Allez dans la rubrique « Complément d'assurance ».
- Choisissez « Garanties France » et suivez les indications pour souscrire l'avenant.
- Vous recevrez par mail la confirmation de la signature de l'avenant et copie de cet avenant.
- Vous serez avisé de l'activation des garanties.
- Vous pourrez alors demander en ligne les garanties CAP/CAP+.

CAP FRANCEXPORT

FICHE D'INFORMATION



Sur les acheteurs limités ou refusés



CAP FRANCEXPORT

CAP FRANCEXPORT sur les acheteurs à l'export en limitation ou en refus

Dans le cadre du dispositif public CAP Francexport, Groupama vous propose de bénéficier d'une couverture supplémentaire sur vos acheteurs à l'export.

1 Pour qui ?

- Les assurés de Groupama Assurance-crédit & Caution ayant leur siège social en France métropolitaine, ou dans un département d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion), ainsi que la Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélémy et Saint-Martin.
- Les assurés dont les ventes de marchandises ou prestations concernées comportent au moins 20 % de part française.
- avec un délai de paiement n'excédant pas **540 jours** pour les produits agricoles, et **720 jours** pour les autres produits.

2 Sur quels acheteurs?

L'acheteur doit faire l'objet d'une limitation, d'une réduction, d'un refus ou d'une résiliation.

Il doit répondre aux critères suivants :

- avoir la personnalité juridique et son siège dans la liste des pays prévue dans l'avenant ;
- ne pas faire l'objet d'une procédure collective ou équivalent en droit local.

En outre, pour les acheteurs en refus ou résiliés :

• avoir au minimum deux ans d'existence.

3 Quelles garanties ? Quels pays ?

Les garanties CC et CI couvrent le non-paiement d'une créance sur un acheteur. Elles prennent effet au jour où elles sont accordées, et s'appliquent aux livraisons effectuées et facturées à compter de cette date.

Voir la liste des pays en annexe.

4 Comment ça marche?

La garantie est délivrée pour une durée de **trois mois**, sans tacite reconduction.

Garantie de couverture complémentaire (CC)

Garantie délivrée en complément de la garantie primaire Groupama Assurance-crédit & Caution **en cas de limitation ou de réduction** de la garantie primaire.

Le montant de la garantie CC ne peut excéder **le double** de celui de la garantie primaire.

Garantie de couverture intégrale (CI)

Garantie délivrée par Groupama Assurance-crédit & Caution en cas de refus ou de résiliation de la garantie primaire.

Garantie pouvant aller jusqu'à 500 000 € selon le rating de l'acheteur.

5 Quelle indemnisation ?

Capacité de décaissement annuelle de 5 millions € pour les CC. Capacité de décaissement annuelle de 5 millions € pour les CI.

Quotité

- **Couverture complémentaire**. quotité identique à la garantie primaire, avec un maximum de 90 %.
- Couverture intégrale..... quotité de 80 %.

▶ 6 À quel prix ?

Des taux de prime en fonction du pays (voir annexe) et du délai de paiement. Ils s'appliquent au montant de la garantie accordée par trimestre.

Taux de base mensuel

Garantie CC...... de 0,104 % à 0,200 % en fonction du pays Garantie CI...... de 0,267 % à 0,421 % en fonction du pays

	Durée de crédit (en jours) de			
91 à 180	181 à 360	361 à 540	541 à 720	
1,2 fois	Deux fois	Trois fois	Quatre fois	
le taux de base	le taux de base	le taux de base	le taux de base	

La facturation est établie par Groupama Assurance-crédit & Caution. Les primes sont payées par prélèvement trimestriel.

7 Comment en bénéficier ?

Pour souscrire ces garanties :

- connectez-vous sur le Portail contrat sur groupama-ac.net ;
- allez dans la rubrique « Complément d'assurance » ;
- choisissez « Garanties export » et suivez les indications pour souscrire l'avenant;
- vous recevrez par mail la confirmation de la signature de l'avenant et copie de cet avenant ;
- vous serez avisé de l'activation des garanties ;
- vous pourrez alors demander en ligne les garanties CC/CI.

CAP FRANCEXPORT - Liste des pays éligibles

Janvier 2021

1 - Zones de pays

Zone A

Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Corée du Sud, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Zone B

Abu Dhabi, Afrique du Sud, Ajman, Arabie Saoudite, Bahamas, Botswana, Chine, Colombie, Costa Rica, Dubaï, Émirats Arabes Unis, Fujaïrah, Guatemala, Hong-Kong, Île Maurice, Inde, Indonésie, Koweït, Macao, Malaisie, Maroc, Mexique, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, Ras Al Khaimah, Sharjah Um Al Quaiwan, République Dominicaine, Russie, Serbie, Taïwan, Thaïlande, Trinitéet-Tobago, Uruguay, Vietnam.

Zone C

Albanie, Algérie, Angola, Arménie, Aruba, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Biélorussie, Bolivie, Brésil, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Égypte, Équateur, Fidji, Gabon, Géorgie, Ghana, Guyana, Honduras, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kosovo, Lesotho, Macédoine, Namibie, Myanmar, Népal, Nigeria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Rwanda, Salvador, Sénégal, Sri Lanka, Swaziland, Tanzanie, Timor oriental, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine.

Zone D

Argentine, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Burundi, Centrafricaine (Rép.), Congo, Congo (Rép. Dém.), Cuba, Djibouti, Équateur, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Irak, Iran, Kirghizistan, Laos, Liban, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Niger, Pakistan, Sierra Leone, Soudan, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Territoires Palestiniens, Turkménistan, Zambie.

2 - Taux de base mensuel

Garantie couverture complémentaire (CC)

En % du montant garanti

Catégorie de pays	Taux mensuel	
Zone A	0,104 %	
Zone B	0,122 %	
Zone C	0,147 %	
Zone D	0,200 %	

Garantie couverture intégrale (CI)

En % du montant garanti

Catégorie de pays	Taux mensuel	
Zone A	0,267 %	
Zone B	0,295 %	
Zone C	0,367 %	
Zone D	0,421 %	